

Transport et distribution de gaz naturel annuel 2009

Date limite de réception : le 19 juin, 2010

Confidentiel une fois rempli.

Renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

If you prefer this questionnaire in English, please check here

Prière de corriger s'il y a lieu le nom et l'adresse

<p>Objet de l'enquête</p> <p>Cette enquête a pour objet de recueillir de l'information sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada. Cette information est un indicateur important de la performance économique canadienne et tous les paliers de gouvernement s'en servent pour établir des politiques énergétiques éclairées; les organismes gouvernementaux l'utilisent également pour s'acquitter de leurs responsabilités de réglementation des services publics. De même, le secteur privé utilise cette information dans le cadre de son processus décisionnel.</p> <p>Confidentialité</p> <p>La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information de cette enquête susceptible de dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme, sans leur permission ou sans en être autorisé par la loi. Les dispositions de confidentialité de la <i>Loi sur la statistique</i> ne sont pas touchées par la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> ou toute autre loi. Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.</p> <p>Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.</p> <p>Il existe cependant une exception à cette règle générale de confidentialité qui autorise la divulgation, à la discrétion du Statisticien en chef, d'information identifiable sur les services publics, ce qui comprend les entreprises qui acheminent du pétrole ou des produits du pétrole par oléoduc et les entreprises qui fournissent, transportent ou distribuent du gaz, de l'électricité ou de la vapeur. Ceci s'applique à la diffusion de résultats d'enquête sous forme agrégée au niveau provincial ou territorial quand seulement un ou deux services publics ont déclaré des informations ou un service domine l'industrie dans une province ou un territoire en particulier.</p> <p>Accord de partage des données</p> <p>Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.</p> <p>L'article 11 de la <i>Loi sur la statistique</i> prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la <i>Loi sur la statistique</i> en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.</p> <p>Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-</p>	<p>Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.</p> <p>Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.</p> <p>L'article 12 de la <i>Loi sur la statistique</i> prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.</p> <p>Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut et avec Ressources Naturelles Canada, Environnement Canada, l'Office National de l'Énergie, le Ministère de l'énergie de l'Ontario, Industrie et Ressources de la Saskatchewan, l'Office de l'énergie et services de l'Alberta et le ministère de l'énergie, le ministère de l'énergie de l'Alberta et des mines et des ressources pétrolières de la Colombie-Britannique.</p> <p>Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales (et territoriales), les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.</p> <p>Prière de prendre note qu'il n'y a pas de droit de refus en respectant les accords de partage des données avec l'Office de l'énergie et services de l'Alberta et Industrie et Ressources de la Saskatchewan. En Alberta les données sont recueillies en vertu de la <i>Loi sur la statistique</i> et au nom de l'office sous l'autorité de l'acte de conservation et réglementation du charbon ou l'acte de conservation du pétrole et du gaz. En Saskatchewan, les données sont recueillies en vertu de la <i>Loi sur la statistique</i> et au nom du Département conformément sous l'autorité de l'acte de la conservation et de réglementation du pétrole et du gaz, 1985 de l'acte des Ressources Minérales de la Saskatchewan.</p> <p>Renseignements</p> <p>Ce rapport devrait être rempli et retourné à Statistique Canada, Division de la fabrication et de l'énergie, Édifice Jean Talon, Ottawa (Ontario), K1A 0T6. Si vous avez besoin d'aide pour compléter le questionnaire, veuillez contacter la Section de l'énergie par téléphone au (613) 951-4056, ou par télécopieur au (613) 951-9499.</p> <p>Divulgaration des renseignements transmis par télécopieur ou autres modes électroniques.</p> <p>Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électronique peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la <i>Loi sur la statistique</i>.</p>	
INSTRUCTIONS		
<p>(1) Les données financières doivent porter sur l'année civile ou financière terminée le plus près du 31 décembre. S'il s'agit d'un exercice financier, prière d'en indiquer la période.</p> <p>(2) S'il est impossible de donner des chiffres exacts aux rubriques présentées, fournir des chiffres estimés en les faisant suivre de la mention (est).</p> <p>(3) Indiquer la longueur des conduites principales séparément de celles des conduites parallèles ou des conduites auxiliaires. Par conduite parallèle, il faut entendre tout gazoduc qui occupe la même emprise que la conduite principale ou emprise adjacente et qui est essentiellement parallèle à la conduite principale, mais qui a une source indépendante de pression tout en servant à transporter un produit d'origine et de destination communes.</p> <p>On entend par conduite auxiliaire tout gazoduc qui, servant à transporter un produit d'origine et de destination communes, occupe la même emprise que la conduite principale ou une conduite directement adjacente et parallèle à la conduite principale, et dont la source de pression dépend de la conduite principale.</p> <p>S'il y a plus d'une conduite principale, déclarer séparément la longueur de chacune. Veuillez noter que ces chiffres sont publiés dans la publication annuelle intitulée Transport et Distribution de Gaz Naturel (Catalogue 57-205).</p>		
ATTESTATION		
Je déclare que les renseignements donnés dans le présent rapport sont autant que je sache, complets et exacts.		
Signature		
Nom du signataire (en lettres moulées s.v.p.)	Fonction officielle du signataire	Date
Nom de la personne à joindre à propos de ce relevé (en lettres moulées s.v.p.)	Téléphone ()	Télécopieur ()
Adresse électronique		

Transport et distribution de gaz naturel annuel
Compte des revenus et des frais d'exploitation
Période du _____ au _____

N° du compte(1)	S.C. seulement	Année courante	Année précédente
		MILLIERS DE DOLLARS CANADIEN	
Comptes des revenus et des frais d'exploitation			
Comptes des revenus d'exploitation			
510	10		
500, 529	20		
550	30		
570	40		
307, 551, 575, 579	50		
300	60		
Comptes des frais d'exploitation			
623, 626, 627 moins 628, 629	70		
660, 663 à 667, 669	80		
	90		
684, 685, 688, 689, 721 à 725, 728 moins 729	100		
810, 815 à 821, 850, 853, 855 à 859, 860 à 867, 869, 884, 885, 888, 889	110		
303, 304	120		
305, 308, 610, 612, 615 à 622, 650, 651, 653 à 659	130		
301	140		
Revenus nets d'exploitation			
Autres revenus			
315	160		
312, 314, 316, 317, 319	170		
331	180		
	190		
Autres déductions			
311, 313, 323, 324, 325, 326, 327	200		
341	210		
	220		
Frais fixes			
320	230		
321, 322	240		
	250		
306	260		
	270		

(1) Le numéro des comptes représente les comptes reflétés dans le règlement de normalisation de la comptabilité des gazoducs.

Transport et distribution de gaz naturel annuel

Bilan comparé

Période close le _____ 20 _____

N° du compte(1)	S.C. seulement	Année courante	Année précédente
Actif			
Installations			
100 à 103, 107, 110, 115, 116	10		
Installations totales			
105, 106, 111, 112	20		
Moins dépréciation et amortissement accumulé			
	30		
Installations totales			
Investissements			
120	40		
Placements dans des filiales			
121, 122, 123, 126	50		
Autres investissements			
	60		
Total, investissements			
Disponibilité			
130, 132	70		
Encaisse, en banque ou placements en numéraire			
140, 141, 142 moins 145	80		
Compte à recevoir moins provisions pour créances douteuses			
150	90		
Matériaux d'installation et fournitures d'exploitation			
131, 147, 151, 160, 162	100		
Autres disponibilités, matériaux et fournitures et dépenses payées d'avance			
152, 153	110		
Gaz stocké sous terre et prêt à la vente et gaz dans les conduits			
	120		
Total, disponibilité			
170 à 173, 176 à 179	130		
Débits différés			
	140		
Actif, total			
Passif et avoir des actionnaires			
Avoir des actionnaires			
200	10		
Capital-actions			
212	20		
Bénéfices non répartis			
210, 216	30		
Autres bénéfices			
	40		
Total, avoir des actionnaires			
Dettes à long terme			
220 moins 221	50		
Dettes à long terme			
248	60		
Avances de sociétés affiliées			
249	70		
Autres dettes à long terme			
	80		
Total, dette à long terme			
Exigibilités			
250, 258	90		
Emprunts et effets à payer			
251, 252	100		
Comptes payables et courus (incluant les sociétés affiliées)			
253, 257	110		
Intérêts et dividendes payables et courus			
254, 256, 259	120		
Autres exigibilités			
	130		
Total, exigibilités			
270, 275, 276, 278, 279, 290, 291, 293	140		
Crédits différés et appropriations			
	150		
Total, passif et avoir des actionnaires			
Excédent non réparti			
350	160		
Solde viré du revenu			
351, 352	170		
Rectifications applicables à des périodes antérieures			
353	180		
Impôt sur le revenu applicable aux rectifications			
357	190		
Attributions et dividendes			
212	200		
Excédent non réparti, fin d'année d'après le bilan			

(1) Le numéro des comptes représente les comptes reflétés dans le règlement de normalisation de la comptabilité des gazoducs.

Transport et distribution de gaz naturel annuel

Données financières supplémentaires¹

	Opérations de production ²		Opérations de services de gaz			
			Transmission ³		Distribution	
A. État supplémentaire des frais d'exploitation:	610-622 810-821		650-729 860-869		650-729 850-859 884-889	
Prière de donner le détail ci-dessous du total des comptes de frais d'exploitation (sans l'approvisionnement en gaz) déclaré dans l'annexe 1.	Courant	Réparations	Courant	Réparations	Courant	Réparations
	MILLIERS DE DOLLARS CANADIEN					
Somme dépensée pour:						
Traitements et salaires						
Combustible et électricité						
Matériaux et fournitures						
Paiements versés aux entrepreneurs						
Services achetés (juridiques, techniques, publicitaires, téléphone, etc.)						
Autres						
Total, comptes de frais d'exploitation						

¹ Veuillez rapporter les chiffres par catégorie correspondant à vos opérations.

² Représentant réseaux de collecte et usine de traitement.

³ Transmission seulement (excluant opérations de production).

POUR INFORMATION SEULEMENT

Transport et distribution de gaz naturel annuel

Données supplémentaires

Statistique des postes compresseurs									
Province	Poste	Type de commande		Turbines			Compresseurs		
		Manuel	Automatique	Nombre	Type	KW	À mouvement alternatif	Centrifuges	Total

Si vous vous opposez à la publication des renseignements contenus dans la présente section (B), prière de l'indiquer

DÉFINITIONS

DIRECTION : Y compris les présidents, vice-présidents, chefs de service et autre personnel supérieur de la direction.

EMPLOYÉS DE LA PRODUCTION: Y compris les employés qualifiés et les non-diplômés, techniciens, spécialistes, employés de bureau et secrétaires ainsi que les employés travaillant en dessous du personnel de la direction.

STATISTIQUES DE LA PAIE

	Nombre d'employés au 31 décembre	Traitement et salaires pour l'année \$ CAN
Direction :		
(a) Approvisionnement de gaz		
(b) Transport		
(c) Distribution		
(d) Ventes		
(e) Administration		
Total		
Employés de la production:		
(a) Approvisionnement de gaz		
(b) Transport		
(c) Distribution		
(d) Ventes		
(e) Administration		
Total		
Total emploi, traitements et salaires		